

ANNEXE 16



Historique de participation de la Ville de Paris au projet de la transformation de la gare du Nord



1. Avant le concours

- Depuis des décennies, l'évolution des besoins de déplacement et la croissance du nombre de voyageurs transportés ont conduit à réaliser de nombreux travaux dans l'emprise de la gare du Nord. Toutefois, force est de constater que la gare du Nord et ses abords présentent une situation préoccupante en matière d'accueil du public, de propreté, et de sécurité. Fin 2014 le président de la SNCF, en accord avec la Maire de Paris et le gouvernement, soucieux de l'attractivité de la France, demande à ce que des études soient lancées pour situer cette gare au meilleur niveau des gares européennes.
- La SNCF a alors confié à AREP et Jean Michel Wilmotte une mission d'études préalables concernant la transformation de la Gare du Nord. Cette étude portait sur un périmètre large comprenant la gare et ses abords. Les orientations correspondant à cette étude ont été présentées fin janvier 2015 lors d'un comité de pilotage comprenant le président de la SNCF, les adjoint(e)s à la Maire de Paris, le préfet de police et la RATP. Elles ont été aussi présentées dans diverses réunions plus restreintes aux responsables de l'Etat, de la Région, de la Ville, du STIF, de la RATP puis lors d'une conférence de presse commune à la Maire de Paris et au président de la SNCF le 24 juin 2015. Le public a ainsi pu prendre connaissance des objectifs poursuivis par la SNCF en accord avec l'Etat et la Ville de Paris. Il apparaît clairement, notamment lors des réunions de la COP21 à Paris, que cette gare est une porte d'entrée majeure en France pour les personnes venant d'Europe du Nord, de l'Est, et de Grande Bretagne et que cette transformation de la Gare fait partie de ce qu'il faut faire pour défendre la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.
- En Juin 2016 une communication au conseil de Paris a présenté 43 mesures d'accompagnement de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 parmi lesquelles, au chapitre « Paris attractif et Innovant » figure l'item : « rénover la Gare du Nord ».
- Dans le même esprit, en septembre 2018, le conseil Régional d'Ile de France vote l'approbation des modalités financières relatives à l'organisation des JOP et prend connaissance de la communication de la présidente sur la stratégie d'accompagnement de la Région au JOP de 2024 parmi lesquels la rénovation des transports et la mise en valeur de la destination Ile de France figure en bonne place

2. Pendant le concours

- Dialogue permanent entre SNCF G&C et les différents services de la Ville de Paris (en lien avec les autres partenaires publics) : Secrétariat Général, cabinet de J.L.Missika, cabinet de C.Nadjoski, Direction de l'Urbanisme, Direction de la Voierie et des Déplacements...
- ◆ A noter : dans le contexte concurrentiel extrêmement fort de la consultation menée par G&C pour la transformation de la plus grande gare d'Europe, au même titre que toute personne amenée à prendre connaissance d'éléments relatifs à cette consultation, tous les représentants de la Ville de Paris ont signé



un engagement les engageant pour une période de 7 années à la plus stricte confidentialité.

Phase préparatoire à la consultation opérateurs

- **Janvier 2017 - Juillet 2017** : Réunions d'échanges sur le projet avec partage du schéma directeur indicatif auprès de la ville de Paris (DU, DVD, cabinets de la Maire),
- **Mars 2017** : à l'occasion du MIPIM (salon de l'immobilier international), annonce par SNCF G&C du lancement prochain de l'appel à candidatures. Prise de parole de JL.Missika
- **Juin - Juillet 2017** : Concertation préalable réglementaire menée par G&C au titre du code de l'urbanisme : participation de JL.Missika et de Rémi Féraud (alors maire du 10eme) à la réunion publique du 4 juillet 2017.
- **20 juillet 2017** : participation sans voix délibérative de la Ville de Paris au jury de sélection des candidatures du 20 juillet 2017 présidé par SNCF G&C.

Pendant la consultation

- **Sept – nov 2017** : nombreux ateliers de mise au point des préconisations à intégrer dans le Cahier des charges de la consultation (thèmes Flux internes, gare routière, phase chantier, vélostation, circulations routières et logistiques...) entre SNCF G&C, Ville de Paris, RATP et IdFM, transmis fin novembre 2017 aux candidats admis à présenter une offre
- **6 nov 2017** : introduction par la Ville de Paris (cabinet de JM-Missika) lors de l'atelier de présentation du schéma directeur du projet, et des interfaces ferroviaires, auprès des candidats.
- **Février 2018** : partage par SNCF G&C et ses prestataires de l'analyse des offres n°1 reçues le 5 janvier auprès des services de l'Etat, de la Ville de Paris, d'IdFM et de la RATP (ateliers thématiques répartis sur 3 jours consécutifs, sur la base des offres anonymisées).
- **Juin 2018** : mise à disposition pour les services et cabinets de la Ville de Paris (et autres partenaires publics) des offres n°2 en versions anonymisées au siège de SNCF Gares & Connexions, puis partage de l'analyse des offres n°2. Présentation des offres par les candidats en présence de l'ensemble des partenaires publics, dont JL.Missika et A.Cordebard.
- **Juillet 2018** : participation de JL.Missika à la remise du rapport technique d'analyse des offres n° 2 auprès du jury de sélection de SNCF G&C.
- **9 juillet 2018** : Conférence de Presse SNCF (G.Pépy et P.Roport), Ville de Paris (A.Hidalgo), Ceetrus (V.Mulliez) et Valode&Pistre (D.Valode) annonçant la désignation de Ceetrus comme lauréat pressenti de la consultation.
- **Sept 2018 – Février 2019** : entre la désignation de Ceetrus comme lauréat pressenti et la constitution de la SA Gare du Nord 2024, la phase de mise au point du projet et de la documentation contractuelle a été ponctuée de nombreux ateliers d'échanges avec les services de la Ville de Paris sur les thèmes suivants : intermodalité et abords de la gare, logistique, flux, errance, emprises chantier, suivi environnemental, projet paysager, étude d'impact, volet culturel...

3. Comité de coordination des partenaires publics



- Instance de dialogue entre l'ensemble des acteurs concernés par le projet Gare du Nord 2024 mise en place par SNCF Gares & Connexions au printemps 2017 puis a fait l'objet d'un protocole d'accord partenarial du 23 mai 2018.
- Piloté par SNCF Gares & Connexions en présence de l'Etat (Préfecture de la Région Ile-de-France), de la Ville de Paris et de la Mairie du Xème arrondissement, ainsi que la RATP et IDFM.
- Ce comité est trimestriel, précédé d'un comité technique 15 jours avant.
- La SA gare du Nord est associée à ce comité depuis sa constitution en février 2019.

4. Concertation

Lors de sa séance du 10 au 13 décembre 2018 le Conseil de Paris a voté un vœu demande notamment que soit organisé une concertation avec le public sur le projet.

- La SNCF Gares & Connexions a mené une première concertation préalable au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme du 12 juin au 13 juillet 2017¹.
- La SNCF Gares & Connexions a déposé le 24 octobre 2018 une déclaration d'intention auprès du Préfet de Région, ouvrant la possibilité pour des citoyens ou collectivités de saisir la CNDP via un droit d'initiative et entraînant l'interdiction pour le maître d'ouvrage de procéder à toute forme de concertation, quel qu'en soit la forme.
- La SNCF G&C ainsi que Ceetrus, alors lauréat pressenti, ont accepté de participer à une réunion publique le 29 janvier 2019 organisée par la mairie du Xème arrondissement².
- Ceetrus s'est engagé, une fois le délai de 4 mois passé, et après la création de la SEMOP, à mener une concertation volontaire. Cette concertation volontaire, organisée par la SA Gare du Nord 2024 s'est déroulé du 1er mars 2019 au 14 mai 2019³.
- A l'issue de la concertation, la SA Gare du Nord 2024 a apporté des modifications importantes :
 - o Réduction de la volumétrie pour dédensifier le projet
 - o Modification des façades Est et Nord
 - o Augmentation des espaces verts accessibles au public
 - o Mise en place d'un comité de suivi,...

5. Comité de suivi du dialogue actif

- Ce comité est issu des engagements pris à l'issue de la concertation volontaire.
- Piloté par la SA Gare du Nord 2024 celui-ci est composé de la Ville de Paris, de la Mairie du Xème arrondissement ainsi que d'Ile-de-France Mobilité (IDFM), de la RATP et d'associations de riverains et d'usagers.

¹ <https://www.garesetconnexions.sncf/fr/gare/frpno/paris-gare-du-nord/actualite/15613/concertation-prealable-du-12-juin-au-13-juillet-2017-restructuration-gare-du-nord>

² <https://www.mairie10.paris.fr/actualites/reunion-publique-de-presentation-du-projet-de-la-nouvelle-gare-du-nord-par-sncf-gares-et-connexions-et-ceetrus-mardi-29-janvier-2019-608>

³ <https://www.stationord.fr/fr/tous-les-documents>



- Ce comité a été installé le 03 juin 2019. Compte-tenu de la nomination d'une commission d'enquête puis de la tenue de l'enquête publique, il a été décidé que celui-ci ne serait pas réuni avant la remise du rapport et de l'avis de la commission d'enquête.

6. Protocole d'engagements

Un protocole d'engagements entre la SA gare du Nord 2024 et la Ville de Paris a été signé le 02 juillet 2019, complété par un courrier d'engagements cosigné par M Claude Solard, Directeur général de SNCF Gares & Connexions et Mme Aude Landy-Berkowitz, Présidente de la SA Gare du Nord 2024.

Ce protocole et ce courrier font suite aux demandes abordées dans le vœu voté par le Conseil de Paris qui s'est tenu du 10 au 13 décembre 2018 du Conseil de Paris, ainsi qu'aux courriers suivants ayant fait l'objet de réponses (cf PJ) écrites :

- Courrier de Mme Alexandre Cordebard, Maire du Xème arrondissement de Paris, M. Jean-Louis Missika, adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme et M Christophe Najdovski, adjoint à la Maire de Paris en charge des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public le 18 octobre 2018. Réponse de M. Joël Fabiani, directeur général de Ceetrus France le 04 janvier 2019.
- Courrier de M. Frédéric Lenica du 05 février 2019, directeur de cabinet de Mme Anne Hidalgo, Maire de Paris. Réponse de Mme Aude-Landy-Berkowitz le 19 février 2019.
- De nombreuses réunions préalables à la rédaction de ce protocole ont eu lieu avec le secrétariat général de la Ville de Paris, ainsi que les cabinets des adjoints concernés et de la Maire du Xème arrondissement.
- Un Comité de suivi du protocole a été installé le 10 septembre 2019.

Trois comités, à installer, découlent de ce protocole :

- Comité de suivi du PUP. Piloté par la Ville de Paris, celui-ci se tiendra de façon concomitante au comité de suivi du protocole.
- Comité de suivi sur le commerce. Ce comité sera installé à l'issue des élections municipales de mars 2020.
- Comité de suivi des actions culturelles. Ce comité sera installé à l'issue des élections municipales de mars 2020.

7. Conseil de Paris

- Séance du 1er au 04 avril 2019. Vote du Projet Urbain Partenarial (PUP). La convention de PUP a été signée le 23 avril 2019.
- Séance du 08 au 11 juillet 2019. Avis positif sur l'étude d'impact et le permis de construire.

Le vote de ces deux délibérations ont été précédées de nombreuses réunions de travail avec les cabinets et services compétents de la Ville de Paris, notamment la direction de l'urbanisme.

